

La position du député

Joint hier par téléphone, le député Antoine Herth explique sa position sur la menace de suppression du conseil des prud'hommes de Sélestat : « Ce qui me manquait jusqu'à présent, c'était l'explication du processus. Sélestat est apparu dans une liste des conseils prud'homaux qui feront l'objet d'une consultation en vue de leur maintien ou non. Le choix était mené sur le nombre minimum de cas traités à savoir 300 dossiers. Sélestat en traite actuellement 206 ainsi qu'une soixantaine de référés. Une contribution a aussi été demandée au chef de cour. Celui de l'arrondissement de Colmar a indiqué qu'il était possible de réunir Guebwiller et Sélestat avec Colmar. La consultation organisée par le préfet s'étalera sur trois mois. Je n'ai absolument aucun préjugé sur l'issue de la consultation. Les partenaires doivent se retrouver autour de la table pour dire que le conseil des prud'hommes reste indispensable. Le conseil des prud'hommes est du ressort juridique de Colmar et de la direction du travail de Bas-Rhin. Cela peut avoir des avantages et des inconvénients. Mais il ne faut aussi pas perdre de vue que de Paris, on ne voit de l'Alsace que Strasbourg, Colmar et Mulhouse. La réforme de la carte judiciaire a déjà conforté le tribunal d'instance de Sélestat alors que l'on sait aussi que celui de Colmar était sur la sellette. Il faut montrer qu'il y a de la vie en Alsace centrale. Pour consolider le CPH de Sélestat, il y a un tandem à monter sur cette opération avec les instances judiciaires et politiques de Colmar. La CGT m'a déjà contacté pour prendre rendez-vous. Ma porte est ouverte à tous le monde. »